

Avis technique

Projet de remise en service du Moulin de la Porte avec augmentation de puissance de 20% – modification (03)

Suite à la consultation administrative relative à la remise en service du droit fondé en titre du Moulin de la Porte sur la commune d'Ebreuil, le pétitionnaire a revu le dispositif de franchissement piscicole. La DDT 03 sollicite à nouveau l'avis de la CLE pour le 5 septembre 2022.

Suite à la consultation électronique qui a eu lieu du 1^{er} au 5 septembre 2022, le bureau de la CLE :

- **Souligne l'engagement du pétitionnaire pour faire avancer la restauration de la continuité écologique au droit de l'ouvrage, obligation qui incombe à la commune d'Ebreuil.**
- **Regrette que la commune de St-Quintin-sur-Sioule refuse l'accès et la construction de la passe à poisson en rive droite depuis l'aire des castors.** A ce titre, la CLE aurait apprécié être informée, à défaut d'être invitée, des conclusions de la dernière réunion sur site pour discuter de ce problème.
- **Rappelle qu'un avis réservé avait été émis sur le projet précédant pour cause de manque d'ambition vis-à-vis du dispositif de restauration de la continuité écologique :** taille trop importante des entrefers de la grille de dévalaison, absence de dispositif pour la continuité sédimentaire, plans imprécis, chute et débit d'attrait en entrée de passe insuffisants.
- **Considère que la prise d'eau n'est pas totalement ictyocompatible.** Certes le taux de mortalité est significativement abaissé avec Kaplan-Dive, pour autant, les variations de pression liées à la présence d'un siphon peuvent causer des contusions plus ou moins graves sur les petits individus. L'espace entre barreau de 15 mm du plan de grille constitue une barrière physique qui pourrait être encore plus efficace en étant réduit à 12 mm. Si les 15 mm sont dans la fourchette haute des recommandations, cela peut être justifié par la présence toute proche des frayères à saumon et donc de smolts encore de petite taille et par une mortalité nulle à ce jour.
- **Considère que le dispositif de dévalaison interpelle.** La sortie piscicole de la passe à poisson, en position latérale donc mal implantée, est considérée comme le dispositif principal de dévalaison où 500 L/s transitent. Une échancrure frontale, donc bien positionnée, est prévue mais n'offrira qu'un débit de 215 L/s. Le manque de recul sur ce type de configuration ne permet pas de juger de l'efficacité d'un tel dispositif et plusieurs questions se posent : le débit de la passe est-il suffisant pour guider préférentiellement les poissons qui habituellement ont tendance à suivre le plan de grille ? En cas d'échec, le 2^{ème} orifice à l'opposé sera-t-il suffisamment attractif ? Par précaution, la dévalaison via la goulotte mérite d'être optimisée.
- **Considère que l'implantation de la passe à poisson au droit de l'usine en rive gauche est pertinente dès lors que celle-ci est en fonctionnement.** En revanche, à l'arrêt, son attractivité sera très faible car implantée sur un bras secondaire. **L'optimisation de la passe en rive droite par la commune d'Ebreuil reste donc indispensable.**

- **Considère que le débit transitant dans la passe à poisson est insuffisant.** Sur la Sioule, un débit de 800 L/s est préconisé d'autant plus en absence de tronçon court-circuité.
- **Considère que la configuration de la passe à poisson n'est pas des plus pertinentes, la sortie de passe débouchant au niveau du dispositif de dévalaison.**
- **Considère que le dispositif de montaison est globalement conforme aux préconisations en matière de dimensionnement et de fonctionnement mais des pistes d'optimisation sont encore possibles.** L'entrée piscicole de 60 cm, bien que relativement large, est un peu étroite pour le saumon où les 70 cm sont nouvellement préconisés. Egalement, la densité des plots à l'origine de la rugosité de fond apparaît trop lâche pour limiter les vitesses d'écoulement et ainsi faciliter le franchissement par les petites espèces piscicoles. Pour finir, les puissances dissipées sont satisfaisantes pour la truite et le saumon mais reste, dans certains bassins, limitantes pour l'ombre et d'autres espèces cibles. A contrario, dans certains bassins (<70w/m3), le risque d'engravement est bien présent, nécessitant une vigilance et un entretien par le pétitionnaire pour garantir le bon fonctionnement global du dispositif.
- **Considère que le pétitionnaire a tenu compte de certaines réserves émises.** Le nouveau projet prévoit la mise en place d'une vanne de contrôle en entrée piscicole pour garantir une bonne attractivité du dispositif de montaison. Une manœuvre des vannes de fond pour restaurer la continuité sédimentaire est proposée mais il est difficile de juger de son efficacité.
- **Considère que le projet est globalement compatible avec les objectifs de restauration de la continuité écologique du SAGE Sioule mais mériterait d'être optimisé.**

EN CONCLUSION

Le bureau de la CLE du SAGE Sioule émet un
AVIS FAVORABLE avec RESERVES
 au projet de remise en service du Moulin de la Porte à Ebreuil (03).

Réserves :

- Prescrire un débit d'alimentation de la passe à bassin à 800L/s
- Optimiser le dispositif de dévalaison via la goulotte (élargissement, obturation du haut de grille, position, ...)
- Améliorer le dispositif de franchissement actuel en rive droite (pas du ressort du pétitionnaire)

Recommandation :

- Elargir l'entrée piscicole de 10 cm (passer de 60 à 70 cm)
- Modifier la rugosité de fonds en augmentant la densité des plots, quitte à diminuer leur diamètre
- Veillez au bon entretien des bassins et de la rugosité de fond pour garantir leur bonne fonctionnalité

Ebreuil, le 5 septembre 2022

Gilles JOURNET

Président de la CLE

